



RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT QUOTIDIEN

Il est important de comprendre que certains comportements peuvent mettre en péril la sécurité des passagers.

RÈGLES GÉNÉRALES

- **Respecter les directives** du conducteur;
- **Rester assis et dans le calme en tout temps** lorsque le véhicule est en déplacement;
- Ne pas quitter son siège avant l'**arrêt complet** du véhicule;
- **Ne pas crier, sauter, lancer des objets** ou causer du désordre;
- Avoir un comportement et un langage respectueux envers les **passagers et le conducteur**;
- **Ne pas jouer avec des objets coupants ou avec le feu et ne pas faire de vandalisme**;
- **Aucune nourriture ne doit être consommée** pendant le transport, cela va éviter les dégâts et voir même, des étouffements;
- **Aucun breuvage n'est permis** pendant le transport, cela va éviter les dégâts et les envies urgentes;
- **Le véhicule ne fera aucun arrêt sauf aux endroits requis.**
- **Interdiction de fumer**;
- Ne pas consommer **ni alcool, ni drogue avant** ou **pendant** le transport;
- **Seulement les étudiants inscrits sur la liste des usagers du transport quotidien peuvent utiliser le transport quotidien.**
- **Les étudiants qui utilise le transport quotidien, ne peuvent en aucun temps utiliser le transport d'autobus** de fin de semaine menant à Lac Dozois et pour le retour à Val-d'Or.
- Les étudiants qui fréquentent la Polyvalente ne peuvent prendre le transport à partir du Transit et ne peuvent descendre au Transit;
- Les étudiants qui fréquentent le Transit ne peuvent prendre le transport à la Polyvalente et ne peuvent descendre du transport à la Polyvalente;
- **L'étudiant qui s'absente volontairement de l'école pendant la journée ne peut utiliser le transport quotidien pour le retour à la maison. Le parent devra assumer le transport de son enfant;**
- **Il sera interdit d'utiliser le transport quotidien à tout étudiant qui est en état de consommation de drogue et/ou d'alcool, si tel est le cas, le parent devra assumer le transport de son enfant.**

Le conducteur est responsable de la sécurité et du bien-être de tous les passagers. Il a toute l'autorité pour maintenir l'ordre et voir à ce que les règlements du transport soient respectés. Pour ce faire, ils doivent avoir la coopération de tous les passagers ainsi que de leurs parents.

Des avertissements écrits seront émis pour manquement à l'une des règles mentionnées ci haut. Après 3 avertissements, l'élève se verra expulsé du transport pour une période indéterminée, cela implique que le parent aura à assumer le transport de son enfant. Pour que l'enfant puisse à nouveau utiliser le transport quotidien, les parents et l'adolescent seront rencontrés par la personne responsable du service de transport de l'éducation.